

CLéA 2020-2022 : inscriptions ouvertes jusqu'au 18 décembre 2020 !



Vous êtes une commune, un établissement scolaire, une association, un espace de loisirs....et vous souhaitez vous engager dans une démarche d'Éducation Artistique et Culturelle ?

La communauté urbaine a reconduit fin 2019 sur son territoire le plus grand Contrat Local d'Éducation Artistique (CLéA) d'Île-de-France en partenariat, et ce pour une période de 4 ans, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et l'Académie de Versailles.

Qu'est-ce que le CLéA ?

Le Contrat Local d'Éducation Artistique est un dispositif qui accueille trois résidences d'artistes sur l'ensemble du territoire, en lien avec les établissements scolaires, les acteurs culturels, éducatifs et sociaux.

Il s'agit de résidences d'éducation artistique et culturelle permettant au public de comprendre le processus de création des artistes.

Le CLéA s'adresse à tous : les enfants à partir de 3 ans, les jeunes, les adultes et les familles.

Il s'adresse également à toutes structures accueillant tous publics : établissements culturels (bibliothèque, conservatoire...), médico-sociaux (IME, ESAT, EHPAD...), scolaires, périscolaires, sociaux (établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, structures d'hébergement...), socio-culturels (maison de quartier, foyer rural...), pénitentiaire (établissements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, structures pénitentiaires) etc...

Le CLéA 2020-2022 fait peau neuve !

Pour l'édition 2020-2022, le CLéA accueillera pendant deux ans et sur un seul territoire, les [collectifs C.I.A.](#), [Les Sœurs Chevalme](#) et la [Compagnie Chriki'Z](#).

Pourquoi un seul territoire ?

Chaque structure intéressée pourra désormais choisir le collectif d'artistes dont elle souhaite intégrer la résidence-mission (en fonction des tranches d'âge proposées).

Pourquoi deux années de résidences-mission avec un même collectif d'artistes ?

Une première année pour découvrir l'univers des artistes grâce aux diffusions qu'ils réaliseront sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un atelier d'expérimentation avec les artistes pour chaque groupe inscrit.

Une deuxième année pour s'engager dans la pratique artistique et la découverte culturelle du territoire avec 21 h de pratiques artistiques et culturelles et une diffusion des œuvres.

Il reste encore des places !

En septembre et en octobre, [des réunions seront organisées sur l'ensemble du territoire](#) afin de découvrir, de rencontrer et d'échanger avec les artistes sur leur projet CLEA.

Les inscriptions pour le CLÉA 2020-2022 sont ouvertes jusqu'au 18 décembre 2020. Vous pouvez vous [inscrire en ligne en complétant ce formulaire](#).

<http://www.youtube.com/watch/79RzaW5I6W4>

Document(s)

[Plaquette CLÉA 2020-2022](#)

Liens utiles

[Demande d'inscription au dispositif CLEA 2020-2022](#)

[Suivez l'actualité du CLÉA sur Facebook !](#)

Contact

clea@gpseo.fr